



Bulletin d'inscription

Stages de sculpture réalisés par
l'association Maapca 78 grande rue - Barbizon
enfants à partir de 7 ans et pré-ados

vacances scolaires 2025/2026

*Organisés et animés par Mickie Doussy
Artiste sculpteur professionnelle*

- Prénom participant(e) :
- Nom participant(e) :
- Date de naissance :

Dates demandées :

- Choix No 1 :
- Choix No 2 :
- Nom de la mère :
- Nom du père :
- E-mail :
- Tél. mobile :
- Tél. secondaire :
- Adresse complète :
- Autorisez-vous votre enfant à quitter, seul, l'association Maapca :

OUI

NON

- Eléments à signaler (santé, allergie, difficultés d'adaptation ou autre) :

Avant d'inscrire votre enfant, merci de nous téléphoner au 07 60 05 13 44 ou de nous envoyer un e-mail à contact@maapca.com pour connaître les disponibilités du cours souhaité. >

REGLEMENT D'UNE INSCRIPTION

La cotisation annuelle et obligatoire à l'association :
un versement de **10 € à l'ordre de Association Maapca**

- par chèque bancaire
- en espèces

Pour la participation aux cours : 100 €

je joins 1 seul chèque d'un montant de.....

à l'ordre de Association Maapca

Important: merci de dater vos chèques du jour d'émission.



Dispositions générales des séances d'expression artistique

Sculpture

1. Processus d'inscription au cours

Toute inscription implique de la part du responsable l'acceptation des présentes dispositions. Un exemplaire de ce document doit être conservé. Les règlements doivent être effectués directement à la formatrice par les membres à jour de leur cotisation. La cotisation est par participant. Le tarif inclut outre les cours, le matériel d'art conforme et une assurance couvrant le temps de présence. Des ateliers exceptionnels peuvent être proposés aux adhérents. Un calendrier des cours est remis en début d'année. L'inscription pour l'année peut être réglée par chèque(s), virement, ou en espèces. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur à la date d'inscription. L'Association Maapca se réserve le droit de modifier ses tarifs, offres, réductions et conditions communiqués sur son site Internet et ses brochures, sans préavis. La TVA n'est pas applicable, selon l'article 293 B du code général des impôts.

2. Prise en charge des enfants pendant les cours

Les parents aident leur(s) enfant(s) pour se préparer. Les portes de l'Atelier ouvrent à l'heure du cours, assurant ainsi que les enfants sont accueillis à l'heure de la session. Les séances sont organisées sous forme de plages horaires, durant lesquelles plusieurs cours peuvent se croiser. À l'entrée de la salle de sculpture, les enfants sont accueillis par l'animatrice, sans la présence des parents. Ces derniers reviennent à la fin du cours. Les cours sont prévus de durer deux heures maximum pour les enfants. Une trousse de premiers secours est disponible dans l'établissement pour les soins des plaies légères. Il est à noter que l'Association Maapca ne fournit pas de médicaments.

3. Méthode et environnement

Les cours de sculpture, animés par Mickie Doussy, sont axés sur la créativité et la confiance en soi. Fondé sur des règles claires et une ambiance de liberté, l'atelier offre un environnement exempt de compétition et de jugement, où le groupe rassemble des participants de tous âges et de toutes conditions.

31. Sécurité et confort à l'Atelier

Tous les matériaux utilisés sont garantis sans risque toxicologique et conformes à la norme européenne CE EN 71. Nous vous recommandons de porter des vêtements et des chaussures confortables et résistants aux taches ou aux colorations. L'Association Maapca décline toute responsabilité en cas d'allergie ou de taches.

4. Responsabilité en cas d'absence et possibilités

La majorité des cours sont animés par Mickie Doussy. En cas d'absence (notamment : maladie, empêchement ou force majeure), un report ou un aménagement du cours est prévu, sans remboursement. Si un cours programmé venait à être supprimé, un remboursement complet serait effectué. Les enfants sont sous la responsabilité de l'Association pendant les horaires du cours uniquement. En cas de retard des parents, ceux-ci doivent prévenir par SMS ; l'enfant sera gardé dans l'atelier afin d'assurer sa sécurité. Si un enfant doit quitter l'atelier avec une personne autre que celle prévue, une autorisation écrite doit être transmise à Mickie Doussy.

5. Récupération des sculptures et droits d'utilisation

Les sculptures seront, bien sûr, à la disposition des enfants après séchage et cuisson, compter 4 semaines après la fin du stage. Les parents seront notifiés par e-mail des dates de remise des sculptures.

Le parent en informe son enfant. Toute sculpture non récupérée après l'inscription sera donnée aux archives de l'atelier de l'Association Maapca ou détruit, sans possibilité de réclamation.

5.1. Si nous devons utiliser des sculptures pour promouvoir nos activités (notamment, expositions, édition et supports) nous nous engageons à préserver l'anonymat des auteurs de ces sculptures. Il est également entendu que les auteurs, ou toute personne en leur nom, ne pourront nous réclamer aucun droit ni compensation. Afin de diffuser notre travail, nous pouvons prendre des photos et vidéos des cours. Votre signature concerne ce qui suit : "J'autorise l'Association Maapca, ainsi que Mickie Doussy, à reproduire et diffuser, libres de droits, toutes images sur lesquelles figure mon enfant, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, et ce, pour une durée de dix ans. En cas d'opposition, veuillez le notifier discrètement en bas de page.

6. Inscription et politique de remplacement des cours

Aucun remboursement n'est effectué après la date d'inscription. En cas d'absence, vous avez la possibilité de remplacer votre cours à un autre horaire, sous réserve des places disponibles à l'Association Maapca. En cas de nombre de participants insuffisant (moins de 3) le stage sera reporté ou annulé et le chèque sera remboursé.

7. Confirmation d'inscription

L'inscription est définitive après règlement total du stage. A réception du présent bulletin dûment rempli et accompagné du règlement pour l'année (cotisation et cours), nous vous enverrons un e-mail, confirmant ainsi l'inscription de votre enfant à l'Association Maapca.

8. Prix du stage :

Le prix est celui en vigueur au moment de la prestation, il comprend la terre, le matériel, nécessaire au modelage et à la décoration de la pièce ainsi que la cuisson.

9. Vie de l'atelier :

Tout stagiaire se doit :

- de respecter les consignes données par le formateur.
- respecter les horaires qui incluent le rangement et nettoyage de l'atelier en fin de séance.
- prendre soin du matériel et de la matière première qui sont mis à sa disposition.

Je déclare avoir pris connaissance des Conditions générales de l'Association Maapca ainsi que ses règles de vie et de les accepter.

Date et signature :

Merci pour votre intérêt à inscrire votre enfant chez nous. Pour nous retourner le dossier d'inscription :

Numérique : scannez le bulletin et envoyez-le à contact@maapca.com.

Physique : déposez le dossier dans notre boîte aux lettres à l'adresse : Atelier 78, 78 grande rue 77630 Barbizon

Pour toute question, appelez-nous au **07 60 05 13 44**

Tout le contenu de ce bulletin d'inscription est exclusivement réservé à l'Association Maapca.